

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GUILLAUME

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Martine Bernier directrice générale / secrétaire-trésorière, de la Municipalité de Saint-Guillaume que :

Lors de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Guillaume, tenue le 8 février 2016 à 19 h 30, en la salle du conseil sise au 106 rue Saint-Jean-Baptiste à Saint-Guillaume, fut adopté le règlement suivant :

« Règlement numéro 197-2016 – Amendement au règlement de lotissement concernant le lotissement à des fins résidentielles en zone à risque élevé de glissement de terrain »

Que ledit règlement a été examiné et approuvé par la résolution n° mrc11196/02/16 du conseil de la MRC de Drummond à sa séance ordinaire du 10 février 2016 et qui est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire ainsi qu'aux orientations gouvernementales relatives à la protection de territoire et des activités agricoles.

Donné à Saint-Guillaume ce 15 février 2016

Martine Bernier g.m.a.
Directrice générale / secrétaire-trésorière